

<u>OBJET</u>: PARCS DE STATIONNEMENT VÉLOS SÉCURISÉS : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Siège: Orsay

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 17

Présents et représentés : 26

Votants : 26

Le mercredi 5 janvier 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 30 décembre 2021, s'est réuni à 21h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

### **DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER Commune de Ballainvilliers

Madame Rafika REZGUI Commune de Chilly-Mazarin

Monsieur Yann CAUCHETIER Commune de Gif-sur-Yvette

Madame Lucie SELLEM Commune de Gometz-le-Châtel

Monsieur Clovis CASSAN Commune des Ulis

Madame Sandrine GELOT Commune de Longjumeau

Monsieur Olivier THOMAS Commune de Marcoussis

Monsieur David ROS Commune d'Orsay

Monsieur Grégoire de LASTEYRIE Commune de Palaiseau

Monsieur Michel SENOT Commune de Saclay

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Monsieur Stéphane BAZILE Commune de Saulx-les-Chartreux

Monsieur Bernard GLEIZE Commune de Vauhallan

Monsieur François Guy TRÉBULLE Commune de Verrières-le-Buisson

Monsieur Victor DA SILVA Commune de Villebon-sur-Yvette

Monsieur Guillaume VALOIS Commune de Villiers-le-Bâcle

25 27 Nati estremo do construir atom es aplicante.

Monsieur Florian GALLANT Commune de Wissous

### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**



Monsieur Jean-François VIGIER a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE Monsieur Christian LECLERC Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Madame Sandrine GELOT Monsieur Christian LARDIERE a donné pouvoir à Madame Sandrine GELOT Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER Madame Isabelle KLIAJIC a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE Monsieur Didier PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BAZILE Monsieur Igor TRICKOVSKI a donné pouvoir à Madame Lucie SELLEM

### **DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Monsieur Jean-Pierre MEUR

Commune de la Ville du Bois

Secrétaire de séance : David ROS



OBJET : PARCS DE STATIONNEMENT VÉLOS SÉCURISÉS : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Bureau Communautaire, sur rapport de Monsieur Olivier THOMAS.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur et notamment son article 5.8 portant sur les circulations douces et les parcs de stationnement vélo,

VU la délibération n°2018-199 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 approuvant le schéma directeur des circulations douces,

VU la délibération n°2018-202 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 relative à la demande de subventions à Île-de-France Mobilités pour la création et l'exploitation d'espaces de stationnement vélos sécurisés de type Veligo en gares RER de Bures-sur-Yvette, Chilly-Mazarin, Gif-sur-Yvette, Le Guichet, Lozère, Orsay-Ville, Massy-Palaiseau,

VU la délibération n°2020/034 du 5 février 2020 d'Île-de-France Mobilités approuvant la révision de son schéma directeur de stationnement vélos,

VU la délibération n°2020-356 du Conseil communautaire du 18 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur de fonctionnement des parcs de stationnement vélos sécurisés,

CONSIDERANT la nécessité de modifier ce règlement pour limiter les usages inappropriés du service et se conformer aux prescriptions d'Île-de-France Mobilités,

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°8 « Mobilité, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » en date du 8 décembre 2021,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1. ABROGE la délibération n°2020-356 du Conseil communautaire du 18 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur de fonctionnement des parcs de stationnement vélos sécurisés.
- 2. APPROUVE la nouvelle version du règlement intérieur ci-joint, relatif à l'usage des parcs de stationnement vélos sécurisés.
- 3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- 4. PRECISE que ce nouveau règlement sera affiché sur chaque consigne.

Fait et délibéré le mercredi 5 janvier 2022 Extrait conforme à l'original

> Le Président, Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



# ADOPTEE par (26 VOIX)

26 POUR:

Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE:

O ABST.:

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220105 - 1mc 137810 - DE

Date AR Préfecture : 10/01/2022

- Affichée / Publiée le :

1 0 JAN, 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

